



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 26 AOÛT 2015

Incendie géant et suspect à Gimeux

Un incendie a détruit hier neuf machines agricoles et consume lentement 1 600 tonnes de foin bio à Gimeux. Le préjudice est énorme et la piste criminelle privilégiée.

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

Face à lui, 1 600 tonnes de foin bio à peine récoltées brûlent lentement. Joël Baudin, éleveur de bovins et viticulteur depuis 1982 à Gimeux, se sentait «*terriblement impuissant et abattu*» hier matin devant l'incendie qui a aussi détruit neuf machines agricoles et remorques. C'est une partie de son patrimoine patiemment constitué et récemment transmis à ses trois fils, Pierre, Nicolas et Sébastien, qui se déchirait sous ses yeux. «*Je suis triste et très inquiet pour eux. Ce matin, ils se demandaient s'ils pourraient se*

relever de ça. Je l'espère de tout cœur», soufflait cet ancien militaire de 70 ans qui a acquis au fil des ans 600 hectares entre la Charente, la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres.

Les 1 600 tonnes de foin entreposées sous un hangar tout neuf que les fils Baudin avaient monté de leurs mains cet été, c'était la nourriture de leurs 650 vaches anglaises et bio – des hereford et des angus – pour l'hiver. «*On venait tout juste de le rentrer. C'est une perte très lourde, d'autant plus grave avec la pénurie de foin de cette année.*» Le feu a pris dans la nuit de lundi à hier aux environs de minuit. Des personnes qui empruntaient un chemin situé à quelques



Hier en fin de matinée, le feu couvait. Le foin devrait se consumer lentement pendant une dizaine de jours.

Photo F. B.

Souigné: 4 000 tonnes de paille en feu dans la nuit

Hier soir peu avant 23h, un autre incendie géant s'est déclaré dans l'un des plus gros pailliers du Nord-Charente. Selon les premières indications reçues par les pompiers, ce sont 4 000 tonnes de paille entreposées dans un bâtiment ouvert de 3 000 mètres carrés qui ont pris feu. L'incendie s'est déclaré à la sortie du village, route de

Villefagnan, à l'intersection des départementales 19 et 61. À 23h, l'incendie était visible de Courcôme et Ruffec. Les pompiers de Villefagnan, Aigre et Ruffec ont été engagés pour circonscrire le sinistre. Face à un incendie d'une telle ampleur, ils se préparaient à passer la nuit sur place pour lutter contre le feu et sécuriser les alentours.

centaines de mètres du hangar, situé au lieu-dit «Le Prieur», ont aperçu des flammes. Les pompiers venus en nombre des centres de Cognac, Segonzac et Jarnac n'ont quasiment rien pu faire sinon dégager les machines les moins touchées et empêcher une possible propagation à un autre hangar où dormaient une dizaine de vaches.

Feu circulaire

Hier matin, ils étaient encore un peu plus d'une vingtaine et ils vont se relayer tant que le feu couvrera. «*On ne peut que laisser brûler*», reconnaît le commandant Dupuy, responsable du centre opérationnel (Codis), sur

place hier. Cette surveillance pourrait durer de dix à quinze jours. Quant à l'origine du feu, la piste accidentelle est assez peu probable. «*Quand les pompiers sont arrivés, le feu était circulaire, tout autour du hangar, remarque Joël Baudin. Et puis il n'y a pas du tout d'électricité dans ce hangar...*» Ce même hangar qui avait été la cible de cambrioleurs en octobre 2014. Ils avaient volé un engin avant d'être finalement identifiés et jugés en juin dernier à trois mois de prison ferme.

Le préjudice est considérable. Parmi les engins agricoles détruits, il y a un broyeur, un mélangeur, quatre remorques, un épandeur, un chariot élévateur et

un râteau. Certains étaient neuf, à peine livrés. Leur valeur totale approche les 300 000 euros. La valeur des 4 000 bottes de foin bio est d'environ 100 000 euros. Il faut ajouter à cela la valeur du hangar lui-même qui va finir par s'effondrer avec le feu qui continue. Hier, des voisins sont venus aider et reconforter la famille Baudin avant la visite de l'assureur et des experts. Un groupe Facebook «Soutien aux agriculteurs bio sinistrés de Gimeux» a été créé et comptait déjà près de 1 000 membres hier soir.

Le panache de fumée blanche qui s'élève dans le ciel de Gimeux depuis hier devrait faire partie du décor encore plusieurs jours.

■ José Lacour-Miron,

le président de l'association «Mieux vivre à Cognac», a peu goûté les propos de Romuald Carry, l'adjoint aux sports de Cognac et de GrandCognac qui dans nos colonnes estimait que les membres de l'association opposée au projet de centre nautique des Vauzelles n'allaient plus à la piscine d'été depuis longtemps. «*Nombre de nos adhérents fréquentent assidûment et depuis longtemps la piscine du parc François I^{er}*», assure José Lacour-Miron qui reste mobilisé contre un projet dont il maintient que le budget annoncé sera largement dépassé: «*Il va coûter 35 millions d'euros auxquels il faut ajouter 5 à 6 millions pour la destruction de l'actuelle piscine.*»



Les petites mains chargent « le troisième homme »

TRIBUNAL Deux jeunes Lituaniens ont été condamnés hier à un an et demi de prison ferme pour le casse avorté d'une bijouterie de la galerie Auchan de Châteaubernard

DANIEL BOZEC

d.bozec@sudouest.fr

C'est l'interprète qui leur fait signe de se lever. Karolis Auga, 21 ans, et Mantas Sakalauskas, 22 ans, se ressemblent derrière la vitre du box, mains jointes et épaules bien droites. Les deux jeunes Lituaniens à la carrure athlétique comparaissent hier après-midi devant le tribunal correctionnel d'Angoulême pour un casse avorté à la voiture bélier dans la galerie du centre commercial Auchan de Châteaubernard, près de Cognac, dans la nuit du 25 au 26 juillet 2014.

Sans doute s'étaient-ils compliqué la tâche : après avoir scié à la disqueuse les poteaux de protection d'une des entrées de la galerie marchande, ils s'y étaient engouffrés avec un troisième homme au volant de deux voitures volées, projetant la Volkswagen Passat contre le rideau métallique de la bijouterie Noëlie. Le tout sous les yeux probablement médusés du vigile de service, assis derrière ses écrans, qui avait aussitôt pris soin d'alerter la police. « En huit-neuf minutes », l'équipe avait ainsi rempli quatre sacs de bijoux et de montres et filait déjà avec le second véhicule, une Golf.

« Vous lui faites confiance ? »

Las, les cambrioleurs s'étaient retrouvés nez à nez avec une patrouille de police et avaient détalé à pied dans la nuit charentaise. Le premier, Mantas Sakalauskas, était cueilli sur place, caché sous la banquette. Le second, Karolis Auga, un peu plus tard dans la nuit, blessé à la cheville, mais repéré dans les buissons par un riverain qui « ramassait des champignons », précise la juge Marie-Elisabeth Boulnois. Quant au troisième homme, jamais il n'a été



La Passat avait enfoncé le rideau métallique de la bijouterie, dans l'allée de la galerie commerciale, la nuit du 25 au 26 juillet 2014. PHOTO ARCHIVES FLORIAN CAMETTI

rattrapé. Pire, il court toujours : les empreintes ADN de gants de l'équipe coïncident avec celles prélevées sur deux autres casses à la voiture bélier commis à l'automne 2014, l'un près de Bourges, l'autre à Nevers.

Placé en détention provisoire depuis douze mois, peu loquaces, Karolis Auga et Mantas Sakalauskas, imputent d'ailleurs l'entière responsabilité du cambriolage à ce dénommé « Thomas », un Lituanien connu au détour de « parties de basket » à Taurage, petite ville industrielle dont sont originaires les prévenus. « Et vous lui avez fait confiance ? », s'étonne la juge. Car « Thomas » aurait mené l'expédition depuis la Lituanie, la disqueuse dans le coffre, promettant d'abord un emploi dans le bâtiment au duo

inconnu de la justice lituanienne avant d'échouer sur le parking du centre commercial charentais. Les prévenus auraient accepté de collaborer moyennant de l'argent, plus de 1 000 euros chacun. Et c'est à la demande express de « Thomas » que l'un « a coupé les poteaux », l'autre « conduit la Golf ». Si l'ensemble du butin a été restitué, soit 291 bijoux, les dégâts furent lourds dans la galerie commerciale : plus de 70 000 euros, seuls 19 000 étant pris en charge par l'assurance.

« Instrumentalisés »

Premier à convenir que « le troisième homme existe bien », le procureur Jean-David Cavaillé ne peut que déplorer l'action de « ces groupes itinérants qui agissent rapidement ». Il s'est posé la question de

réclamer l'interdiction de territoire : « Mais les infractions commises ne le permettent pas », regrette-t-il à demi-mot, requérant deux ans de prison ferme.

Avocate de Mantas Sakalauskas, M^e Émilie Lagarde voit dans l'entreprise du trio, aussi destructrice soit-elle, une opération de « pieds nickelés » avec « deux jeunes apeurés ». « Ils ont été instrumentalisés par ce Thomas », renchérit M^e Marianne Atrous-Lemouëllic. Tous deux ont été condamnés à un an et demi de prison ferme.

Si Karolis Auga n'a pas cillé, Mantas Sakalauskas a serré les points, pas mécontent de son sort. Tous deux auront en outre à verser 51 000 euros de dommages et intérêts à Immochan, la filiale immobilière d'Auchan.

Le magasin Eram va renaître de ses cendres

COMMERCE

Des travaux vont être engagés. La boutique rouvrira avant la fin de l'année

SOPHIE CARBONNEL
s.carbonnel@sudouest.fr

Restera, restera pas ? L'avenir de la boutique Eram était encore incertain après l'incendie qui l'a ravagée le 4 juillet dernier. La semaine dernière, l'adjointe au commerce, Danièle Jourzac a lâché un « ouf » de soulagement. Eram reste en lieu et place, rue d'Angoulême.

La nouvelle, pas totalement officielle, s'est propagée comme une traînée de poudre depuis le service de voirie. « Je l'ai su parce qu'il y a eu une demande d'autorisation de travaux déposée par l'enseigne à la mairie, raconte Danièle Jourzac. Mais personne d'Eram ne me l'a confirmé oralement. »

Travaux en lieu et place

C'est le directeur du patrimoine de l'enseigne de chaussures, Hervé Kit, qui confirme l'information. Cependant, c'est au conditionnel qu'il souhaite s'exprimer, même si la réouverture d'Eram est quasiment sûre. « Reste encore à recevoir le rapport final des experts pour l'annoncer. Ça devrait arriver mi-septembre », déclare-t-il.

Pourtant, le groupe familial Biotteau, propriétaire de la marque, n'a pas attendu pour déposer sa demande de travaux. « C'est vrai, nous avons anticipé, avoue le directeur du patrimoine. Généralement, ce genre d'autorisation est longue à obtenir. Alors pour ne pas perdre de temps,



Le 4 juillet, un incendie ravage le magasin. Depuis, il attendait de connaître son sort. PH. FOTO ANNE LACAUD

La situation d'Intermarché s'éternise

■ L'avenir d'une autre enseigne est toujours en suspens. L'Intermarché Contact du quartier de l'Échassier, dont le plafond s'était effondré sans faire de blessé le 12 juin, affiche toujours sur ses portes une « fermeture provisoire ». Trois mois après l'incident, « provisoire » n'est plus vrai-

ment approprié. Côté mairie, on ignore où en sont les tractations entre les assurances et le directeur du supermarché, Olivier Vachon. La vingtaine d'employés du magasin, est toujours dans l'attente. Les conclusions de l'expertise judiciaire sont attendues.

on a commencé à construire un projet de rénovation. »

Rénovation oui, parce que, malgré la violence de l'incendie, Eram restera au numéro 26 de la rue piétonne. « La politique de la marque, c'est de rester dans les centres-villes. Eram est une enseigne de proximité. Pour les grandes zones commer-

ciales, le groupe possède un autre magasin, Gémo. »

Une « locomotive »

Du côté des commerçants du centre-ville représentés par leur présidente, Nathalie Violette, un seul cri : « Alléluia ! On ne peut que se réjouir, lance-t-elle. Eram est une des loco-

motives du centre-ville. Si elle avait disparu, il n'y aurait plus eu d'enseigne générale de chaussures à Cognac. Ce n'était pas concevable. »

Le montant des travaux ne sera pas communiqué avant le dernier rapport des experts en assurances. Mais, inutile de préciser qu'ils seront lourds. « Le magasin de Cognac avait un petit chiffre d'affaires, mais la boutique mérite de rester ici. C'est notre souhait », confirme Hervé Kit.

Les deux employés du magasin, au chômage technique après l'incendie, travaillent aujourd'hui dans les magasins Eram de Saintes et Angoulême, sous forme de mission. Elles retrouveront leur boutique dès que les travaux seront terminés.

À vue d'œil, Hervé Kit annonce une réouverture au public juste avant les fêtes de fin d'année.

CHÂTEAUBERNARD

Les associations ont prévu de faire la fête



Certains membres de la commission des sports et de la vie associative. PHOTOS B.

Les 32 associations castelbernardines se réuniront samedi 29 août, de 10 à 18 heures, non plus au plateau couvert comme à l'accoutumée, mais au Castel. L'événement, devenu biennal, porte un nouveau nom : Associations en fête.

Une scène centrale accueillera des démonstrations ciblées autour de la danse et des arts martiaux. Les écoles de danse interviendront à 10 et 17 heures pour Estelle Simon et 10 h 30 et 15 h 30 pour Fabienne Zeman. L'association Mille voltes qui initie à la danse de couple se produira à 15 h 15.

Arts martiaux, jeux et puzzle

Trois disciplines d'arts martiaux seront présentées au public : le viet vo dao, dispensé par les arts martiaux vietnamiens de la région de Cognac à 14 h 30 ; du sabre par l'association de taï-chi-chuan école Yang La fille de Jade à 11 heures et 14 h 45 et du kick boxing, mené par l'Académie Pythagore à 11 h 30 et 16 h 15.

L'office municipal des sports, fidèle au rendez-vous, testera un nouveau jeu sous forme de puzzle et mettra les sportifs à l'honneur à l'occasion d'une remise des récompenses à 12 heures, suivi d'un apéritif offert par la municipalité à 12 h 30.

Une petite halte chez les passionnés de jardinage, qui officient aux jardins familiaux du Breuil, permettra de tenter sa chance à une tombola et peut-être de repartir avec des légumes.

Au détour des stands, les visiteurs pourront s'essayer au tennis de table et à son jeu contre robot, au simulateur de vol sur ordinateur, au tarot et profiter d'une démonstration de lancer de pêche au coup, etc.

Sandra Ballan

Interdiction de manger et boire dans la grande salle du Castel mais restauration (plateau-repas à 12 euros) et buvette seront assurées dans le hall d'accueil et la petite salle de l'espace culturel.

Rentrée chargée à l'Éducation nationale

ÉCOLES Réforme des ZEP, nouveaux programmes en maternelle et éducation morale et civique sont au menu

Najat Vallaud-Belkacem a présenté hier après-midi la première rentrée scolaire qu'elle a préparée, une semaine avant la reprise des 860 000 professeurs et des 12 millions d'élèves. « C'est une rentrée de consolidation », placée sous trois auspices, « une exigence renforcée, la justice et les valeurs de la République », a dit la ministre de l'Éducation, qui avait remplacé au pied levé le frondeur Benoît Hamon il y a un an et qui poursuit les réformes programmées dans la loi sur l'école de 2013 de Vincent Peillon.

Les créations de postes permettent « d'accueillir les élèves supplémentaires dans nos écoles dans de bonnes conditions et de mettre en œuvre les réformes de la refondation », a-t-elle assuré. Tous les postes ont pu être pourvus au dernier con-

cours des professeurs des écoles, y compris dans le département peu attractif de Seine-Saint-Denis grâce à un concours exceptionnel, tandis que 90 % des postes ont été pourvus dans les concours du secondaire.

2016 sera plus chaud

Les chantiers qui ont suscité les plus fortes polémiques, la réforme du collège et les nouveaux programmes scolaires du CP à la troisième, n'entreront en vigueur qu'en septembre 2016, à quelques mois de l'élection présidentielle. Le bilan éducatif ne manquera pas alors d'être observé à la loupe, d'autant que François Hollande a érigé ce secteur en priorité du quinquennat. La droite se positionne déjà sur ce terrain : Bruno Le Maire a percé en attaquant la réforme du collège, Alain Juppé publie demain un livre sur l'école, « mère des réformes ».

Alors que l'intersyndicale hostile à la réforme du collège se prépare à une nouvelle mobilisation, la ministre a dit sa « détermination à conduire cette réforme » qui a « vocation à mettre fin à la dégradation continue des résultats des élèves ».



La ministre Najat Vallaud-Belkacem. PHOTO S. DE SAKUTIN/AFP

La prérentrée des enseignants a été retardée au 31 août et celle des élèves décalée d'un jour au 1^{er} septembre.

Les élèves de maternelle seront cette année les premiers à étrenner de nouveaux programmes. La ma-

ternelle devient un cycle à part entière et non plus à cheval avec l'école élémentaire. La grande section n'est plus un « petit CP », suivant l'idée que cette tendance plaçait certains écoliers en échec précoce.

Le nouvel enseignement d'éducation morale et civique (EMC, la « morale laïque » promise par Vincent Peillon) s'adressera aux élèves du CP à la terminale, pour transmettre les valeurs de la République et développer l'esprit critique. Les programmes d'EMC n'ont été publiés que fin juin et les manuels ne seront prêts qu'à la rentrée 2016, compliquant l'élaboration des cours.

Une « réserve citoyenne » a également été annoncée, avec des milliers de volontaires qui pourront intervenir à l'école.

Enfin la réforme des ZEP, entamée l'an dernier, finit de se déployer, avec un millier de réseaux d'éducation prioritaire (REP, collèges et écoles de leur secteur), dont 350 réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) dans les établissements les plus difficiles.